

GUIDE DE L'ÉCOLE AU QUÉBEC



Table des matières

<i>Le système québécois</i>	3
<i>Les « tous petits »</i>	3
<i>L'école primaire et secondaire</i>	4
Système français ou système québécois ?	4
Anglais ou français ?	5
Quelle classe ?	5
Quelle école ?	5
- France – Belgique – Suisse : le trio gagnant.....	6
- Les autres immigrants francophones	6
- Les non francophones.....	7
Privé ou public ?	7
Le DES et les pré-requis du MELS	7
Les cours d'été	8
<i>Le Cégep</i>	8
Tremplin DEC	9
Réussir son Cégep	9
<i>L'Aide Financière aux Études</i>	10
Le Programme Explore	11
<i>Les Universités</i>	12
Quelle université ?	12
L'admission	13
Obtenir son visa d'étudiant	14
Réussir à l'université	14

Le système québécois

Rappelons-le, ici l'école (maternelle) commence à 5 ans!

Dur ! Dur ! Pour les « petits » ayant déjà fait une année de « petite section » de maternelle, qui doivent retourner en garderie une année ...

Avant, ne cherchez pas d'école maternelle, sauf quartiers défavorisés, cela n'existe pas. Vous devrez les inscrire dans une garderie publique ou dans le privé.

Les « tous petits »

Il existe plusieurs modes de garde reconnus par le Ministère de la Famille du Québec. Il s'agit des **Centres de la Petite Enfance**(ou CPE), des **garderies privées subventionnées**, des **garderies privées non subventionnées** et du **milieu familial reconnu**.

Si vous choisissez l'un des deux premiers, vous bénéficierez automatiquement d'aides du gouvernement provincial ... qui sait être **très généreux** en ce qui concerne les enfants (pénurie de main d'œuvre oblige, il faut favoriser les naissances).

Les CPE qui reçoivent des subventions du gouvernement, sont les plus prisés. Ils peuvent accueillir jusqu'à 80 enfants et doivent avoir des éducatrices qualifiées au sein de leur équipe. Si vous avez la chance d'obtenir une place, vous ne devrez déboursier en 2017 que **7,75\$ par jour !!!!**

Les garderies privées subventionnées, ont le même mode de fonctionnement et les mêmes avantages que les CPE.

Pour trouver une place dans l'un de ces centres, vous devez vous inscrire sur le site internet du Guichet Unique provinciale : **La Place 0-5**. Ce guichet unique regroupe toutes les places disponibles dans un centre subventionné. A partir du 1er septembre 2018, celui-ci s'est ouvert également aux garderies non subventionnées qui souhaiteraient y adhérer.

En fonction de l'âge de votre enfant et de votre code postal, vous recevrez un appel lorsqu'une place se libèrera dans un des CPE ou garderie de votre quartier. La liste d'attente étant longue, nous vous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible sur ce site (avant même la naissance).

Les garderies privées non subventionnées ont les mêmes conditions accueil et d'encadrement que les précédentes. Cependant comme elles ne reçoivent aucune subvention, vous devrez avancer les frais de garde avant de demander le remboursement du «crédit d'impôt pour frais de garde» lors de votre déclaration d'impôt annuelle.

Les milieux de garde reconnus sont l'équivalent de nos assistantes maternelles agréées. La personne peut accueillir à son domicile de 6 à 9 enfants et peut offrir des places subventionnées.

Des milieux de garde **non reconnus** existent également. Mais même si vous pouvez bénéficier également du crédit d'impôt pour frais de garde, nous vous déconseillons ce mode de garde. En effet, la personne accueillant votre enfant, n'est pas reconnue par le ministère de la Famille, ne fait pas l'objet de visites de conformité et la qualité éducative de son service n'est pas évaluée.

L'école primaire et secondaire

Ils pourront intégrer la **maternelle**(qui n'est pas obligatoire et dure 1 an), l'année suivante, à 5 ans.

L'école devient **obligatoire** lorsque l'enfant a **6 ans** avant le 1er octobre. Là, votre enfant devra être inscrit dans une **école Primaire**.

L'enseignement primaire dure 6 ans, comme en Belgique et contrairement à la France. Puis s'ensuivent les cours au **secondaire** qui durent 5 ans (l'équivalent de notre collège jusqu'à la fin de la 1ère) puis 2 ans de **CEGEP**.

Systeme français ou systeme québécois ?

Les 3 écoles françaises du Québec se trouvant à Montréal, Québec et Ottawa (pour les habitants de Gatineau), il ne vous sera pas possible de choisir le système français si vous habitez loin de ces villes.

Dans le cas contraire, vous aurez le choix entre 3 établissements :

- le **Collège international Marie de France** de Montréal
- le **Collège Stanislas** de Québec et de Montréal
- le **Lycée Claudel** d'Ottawa

Anglais ou français ?

Résidents permanents, abandonnez l'idée, vous n'aurez pas le choix !

En effet, les résidents permanents sont soumis aux mêmes lois que les canadiens (et les demandeurs d'asile), c'est-à-dire la fameuse [Loi 101](#), sur la Charte de la langue française. Impossible donc d'inscrire votre bambin dans une école anglophone.

Et si jamais vous êtes résidents temporaires, avec vos enfants scolarisés dans une école anglophone, sachez que si vous devenez résident permanent, vous devrez les changer d'école pour les inscrire dans une école francophone. A considérer donc, si l'objectif est de demander sa RP !

Quelle classe ?

Pour le primaire et les premières années de collège, vous n'aurez aucun soucis et vous pouvez vous fier aux nombreux tableaux que l'on trouve en ligne dont celui du site [Pvtistes.net](#) (confirmé par le Consulat de France).

Là où nous vous conseillons de faire attention, c'est si vous devez inscrire votre enfant en 4ème ou 5ème secondaire ou si vous avez l'intention de repartir dans votre pays avant l'obtention du DEC, soit pour la fin du collégial et le lycée.

Ce n'est pas **le nombre d'années d'études** ou le niveau atteint **qui comptent**, mais à quel moment du processus d'apprentissage, on doit inscrire son enfant dans le système québécois. Vous allez être confronté à deux problèmes :

- les méthodes d'apprentissage sont tellement différentes, qu'il faut un certain temps d'adaptation
- il faut impérativement réussir le **Diplôme d'Étude Secondaire**(DES) qui se passe sur deux ans, pour rentrer au CÉGEP.

Quelle école ?

Il faut savoir que **vous ne pouvez plus inscrire vos enfants où vous le souhaitez** dans le système public, sauf si vous arrivez en janvier ! Le choix de l'école dépendra du quartier où vous habitez.

Il existe 3 Commissions scolaires francophones (et 2 anglophones) à Montréal qui se partagent le territoire de l'île. En fonction du lieu où vous habiterez, vous dépendrez de l'une ou de l'autre. La [Commission Scolaire de Montréal](#) (CSDM) gère le centre-ville, la [Commission Scolaire Marguerite Bourgeoys](#) (CSMB) gère les écoles d'Outremont, Mont-

Royal, Saint-Laurent et de l'Ouest de l'île et enfin la [Commission Scolaire de la Pointe-de-l'Île](#) (CSPI) s'occupe de toutes les écoles du Nord de l'île.

En fonction de votre **pays d'origine** et de votre **statut de résidence**, vous aurez (ou pas) à passer par les Commissions scolaires. En effet, leur rôle est de vous diriger dans la bonne institution, afin de trouver à votre enfant une école adaptée à son niveau de français :

- **France – Belgique – Suisse : le trio gagnant**

Dans ce cas, les **résidents permanents** français, belges et suisses sont chanceux. Ils **peuvent s'inscrire directement auprès de l'école de leur quartier**, qu'ils trouveront sur le site de leur commission scolaire, en fonction de leur code postal (onglet primaire/secondaire-trouver une école). Inutile de vous dire donc que le choix de votre quartier est primordial, surtout lorsque l'on a eu connaissance du très controversé [classement de l'institut Fraser](#) ... dont tous les parents tiennent compte.

A ce stade, l'inscription est simplissime : outre les documents légaux d'identification, tels que certificats de naissance ou autre, vous n'avez même pas besoin du bail, mais d'une simple facture à votre adresse.

Les **résidents temporaires** tant qu'à eux, **devront passer par la case commission scolaire**. Ne nous demandez pas pourquoi, on n'en sait rien ... Ils veulent apparemment rencontrer votre enfant avant de l'inscrire dans une école.

Pour prendre rendez-vous, nous vous conseillons vivement le mail à accueil@csgm.qc.ca (si vous dépendez de la CSGM), la boîte vocale du numéro de téléphone dédié (514-596-6084) étant souvent pleine.

- **Les autres immigrants francophones**

Pour **tous les autres parents issus des pays de la francophonie**, le français n'étant pas systématiquement la langue maternelle, **une évaluation est demandée**. Il faut donc **impérativement prendre un RV avec la commission scolaire**, avec votre enfant, pour qu'un agent puisse juger de son niveau de français.

Ce test se déroule en petit groupe. En fonction des résultats, si votre enfant parle correctement le français, il pourra intégrer l'école de son quartier. Dans le cas contraire, il ira dans une classe d'accueil pour francisation.

Rassurez-vous, tous les quartiers bénéficient de classe d'accueil, même si ce n'est pas le cas de toutes les écoles. Votre enfant devra peut-être changer d'école, une fois que son français aura atteint un niveau lui permettant de suivre des cours avec d'autres francophones.

- **Les non francophones**

Dans ce cas, il suffit de prendre RV avec votre commission scolaire en leur **indiquant que vos enfants ne parlent pas du tout français**. Elle vous orientera directement vers les **classes d'accueil de votre quartier**.

Privé ou public ?

Tous les québécois vous le diront, s'il peut s'avérer intéressant d'envisager **le privé pour l'école secondaire**, pour le primaire, cela n'est vraiment pas utile ...

Tout dépend donc de l'endroit où vous vous situez et de l'école dont vous dépendez. Nous vous conseillons vivement de consulter le **classement des écoles secondaires du Québec**, édité annuellement par l'institut Fraser, même si celui-ci est controversé. Il ne fait aucune distinction entre établissement privé et public et vous vous rendrez compte qu'il existe d'excellentes écoles publiques dont le classement dépasse certaines écoles privées.

Les inscriptions dans le « privé » se font **sur concours** en octobre, mais vous pouvez néanmoins faire une demande sur dossier, en cours d'année si les résultats de vos enfants sont bons ou, si celui-ci, fait partie d'une équipe sportive de haut niveau (le sport étant, à l'instar des joueurs de la NBA, une compétence très prisée en Amérique du Nord). Vous devrez cependant faire avec les places restantes disponibles.

ATTENTION !!! Quelques rares de ces collèges sont encore « non mixtes » jusqu'au CÉGEP. Et il faudra compter environ **5000 \$/an de frais d'inscription**, hors achat de livres et tenues réglementaires.

Le DES et les prérequis du MELS

A la fin du secondaire 5, s'obtient un diplôme indispensable pour la continuation de ses études : le **Diplôme d'Études Secondaire (DES)**.

Celui-ci se passe sur 2 ans, après la réussite de 4 matières principales : les math et l'histoire, à la fin du secondaire 4 et le français et l'anglais, à la fin du secondaire 5.

La note à obtenir est de 60% minimum par matière. Faute de quoi, le redoublement étant extrêmement rare, l'élève aura la possibilité de repasser l'examen du cours échoué, après avoir pris des cours d'été ou, en cours de secondaire 5, vers Noël. Il n'y a donc pas d'«arrêt» de la scolarité malgré l'échec, ce qui n'est pas plus mal.

Les cours d'été

Si jamais donc votre enfant a échoué à un de ses cours, il devra le **valider durant l'été**. Mais ce n'est pas pour autant que l'école dans lequel il est inscrit pourra lui dispenser cette formation estivale. Il faudra peut-être qu'il trouve un établissement qui puisse le recevoir durant les 3 semaines (du lundi au vendredi ☺) avant l'examen, ou qui offre des **cours en ligne**.

Ces formations sont obligatoires et coutent environ 300\$. L'inscription à ces cours est une condition nécessaire pour poursuivre son cursus à la rentrée mais la réussite à l'examen n'est pas nécessaire. Vous n'êtes même pas obligé d'y aller ... Vous devrez par contre fournir à votre école l'attestation qui prouvera que votre enfant a suivi les cours d'été.



Le Cégep

Les 2 ans du Cégep correspondent à l'année de Terminale (en France) et permettent d'obtenir le **Diplôme d'Étude Collégial** (DEC), soit l'équivalent du Baccalauréat français.

Trois filières sont proposées :

- Sciences naturelles
- Sciences humaines
- Art, Lettres et Communication

Il n'existe pas pour le collégial de classement officiel des différents établissements. Cependant il est de notoriété que selon leur catégorie, les 2 meilleurs Cégeps sont :

- Anglophones : [Dawson](#) et [Marianopolis](#)
- Francophones publics : [Bois de Boulogne](#) et [Maisonneuve](#)
- Francophones privés : [Brébeuf](#) et [André Grasset](#)

Or le processus d'inscription diffère du tout au tout entre le public et le privé.

Pour le public, il faut **impérativement** passer par le [SRAM](#) (Service régional d'admission du Montréal métropolitain), qui est aussi accessible aux étudiants étrangers voulant poursuivre leurs études au Cégep. C'est l'équivalent de notre système APB (ou ParcoursSup maintenant).

Par contre, toute la différence vient du fait qu'il n'est possible d'indiquer qu'**un seul choix par tour**. Impossible donc d'indiquer 2 ou 3 choix de « préférences » au cas où ..., pour être sur une quelconque liste d'attente.

Cela pose un gros problème lorsque l'on sait que les places sont attribuées en fonction des places disponibles dans la classe du collège et de la moyenne générale au moment où l'on présente le dossier. Celle-ci devant être supérieure à 72, voire 74%, pour être acceptés (soit plus de 14/20 de moyenne générale). Malheureusement, plus on attend, plus les places se font rares ... Difficile donc de faire le choix du Cégep vous correspondant le mieux, au bon tour.

Pour le privé, les inscriptions se font **sur dossier** dès janvier. Il est donc plus « facile » de rencontrer les conseillers responsables des admissions, d'expliquer son parcours et les notes obtenues et ainsi obtenir une place pour la rentrée.

La condition sine qua none pour rentrer au Cégep est **d'avoir obtenu son DES**.

Cependant, s'il manque moins de 6 crédits, à un adolescent, pour obtenir un DES, là-encore, plusieurs solutions s'offrent à vous. Il est tout à fait possible de rentrer quand même dans un Cégep mais cela reste à la discrétion de la direction.

Tremplin DEC

Tous les établissements sont autorisés à offrir le **cheminement Tremplin DEC**, qui a pour but de donner à l'étudiant la possibilité de **compléter son DES** en intégrant un Cégep. La formation [Cégep à distance](#) offre également cette possibilité.

Réussir son Cégep

L'étudiant a la possibilité de choisir autant de crédits (cours) qu'il le souhaite pour chaque semestre. Cependant s'il échoue à plusieurs crédits durant le semestre, il se retrouvera le

semestre suivant (mais tous les autres également) **en probation**. Or cela n'est pas à prendre à la légère ...

La plupart des établissements a un règlement intérieur qui indique que si en semestre de probation, vous échouez «encore» à plus de 2 (ou 3 selon les collèges) crédits, l'établissement « n'est pas en mesure de vous offrir de meilleures conditions à la réussite de vos études » et vous demande de trouver un autre collègue. Bref, vous êtes viré !

Encore plus radical, si **vous échouez à plus de 50% des cours** que vous avez pris, c'est cette fois un arrêté ministériel qui vous demande de partir. Et aucun collègue ne pourra vous recevoir. Vous devrez aller **compléter 150h « ailleurs »** grâce au **Cégep à distance** ou la **Formation continue** pour adultes.

Cependant cette solution n'est que **temporaire**. Si vous réussissez vos examens avec une moyenne supérieure à 70-75%, n'importe quel Cégep, même les meilleurs, vous reprendront sans un regard à vos échecs passés.

Nous vous conseillerons donc de **prendre seulement les 2 ou 3 cours** permettant d'obtenir les 150h nécessaires, pour ne pas alourdir le travail et vous permettre d'obtenir les meilleures notes dans ces matières.

C'est le bon côté des choses ici ! Vous avez droit à l'erreur, à « vivre une mauvaise passe » sans pour autant que cela ne vous marque à vie et que l'on vous regarde comme un pestiféré, ou avec des doutes sur vos compétences, le reste de votre scolarité. C'est plutôt même l'inverse qui se passe ... car les conseillers savent que souvent, ceux qui sont passés par la case «Cégep à distance» sont ceux qui mesurent le plus la chance qu'ils ont de se retrouver de nouveau en institution, et ... s'accrochent le plus. Aucun regard négatif donc pour ceux qui en sont passés par là, mais plutôt de la bienveillance de la part du personnel, et de l'admiration de « vous en être sorti». Cela fait du bien !

L'Aide Financière aux Études

A partir du Cégep et pour toute l'université, selon vos ressources, vous pouvez bénéficier d'une aide financière selon un **système de prêts et bourses**.

Le gouvernement québécois financera les **frais d'inscription** et vous allouera une somme d'argent mensuelle afin de subvenir à vos besoins. Le montant variant en fonction du nombre d'années, des ressources dont vous disposez, et du temps que vous mettez pour accomplir votre cursus.

La demande est à faire directement sur le site de [l'AFE](#). Elle est ouverte aux **étudiants étrangers résidents permanents**. Vous pouvez utiliser le simulateur de calcul pour évaluer au préalable le montant auquel vous pourrez prétendre.

Attention !!! S'agissant d'un système de prêt et bourse, **vous devrez à un moment donné commencer à rembourser la partie «prêt»**.

La répartition des montants entre la partie prêt et la partie bourse, diffère selon vos ressources. Plus vous avez de moyens, plus la partie «bourse» est faible et inversement.

Lorsque vous recevrez l'accord et le montant des bourses auxquelles vous avez droit, vous devrez contacter une banque, muni de l'attestation, qui débloquera la somme d'argent et la versera sur votre compte en banque.

Et ce n'est que **6 mois après la fin de vos études**, que vous devrez commencer à rembourser la partie «prêt» à la banque. Un délai supplémentaire peut vous être accordé qu'il faut négocier avec la banque si besoin.

Le Programme Explore

Pour les résidents permanents qui ont **besoin d'améliorer leur anglais**, le **Programme EXPLORE** permet d'obtenir une bourse qui financera pour cinq semaines, l'apprentissage de la langue anglaise.

Le principe est que l'étudiant (ouvert à partir de 16 ans) part au printemps ou en été, dans une autre province du Canada pour apprendre l'anglais. Des cours sont dispensés le matin et les après-midis sont libres.

Les participants reçoivent une bourse de 2200\$ qui couvrent les principales dépenses (droit de scolarité, le matériel, les repas, l'hébergement, les ateliers et autres activités obligatoires). Il ne reste qu'à payer votre billet d'avion et les frais d'inscription d'environ 275\$.

Les jeunes adorent et en redemandent ! A ce prix-là, les parents aussi ...

Le programme ODYSSÉE est l'équivalent mais côté encadrant. Cette fois-ci vous partirez mais en étant rémunéré, dans le but d'encadrer les étudiants du Programme Explore.

Pour faire une demande de bourse pour Explore, vous devrez passer par le site de [l'AFE](#) à partir de la mi-octobre de l'année précédente, et constituer un dossier pour pouvoir postuler au tirage au sort. Les réponses sont données à partir de la mi-avril.

Les Universités

Il existe plusieurs universités à Montréal et au Québec qui pourront vous accueillir, mais aussi des écoles spécialisées selon les formations que vous souhaitez accomplir.

Quelle université ?

Les deux **universités anglophones** de Montréal sont [McGill University](#) et [Concordia University](#). Il existe également une université anglophone à Sherbrooke, la [Bishop's University](#)



Les deux **réseaux universitaires francophones** de Montréal sont l'[Université de Montréal](#) (UdM) et l'[Université du Québec à Montréal](#) (UQAM).

[HEC Montréal](#) et [Polytechnique Montréal](#) sont des écoles spécialisées en management et génie (école d'ingénieurs) de l'Université de Montréal.

L'Université du Québec à Montréal fait partie du **réseau des universités du Québec** qui compte près de 10 établissements à travers tout le Québec, 6 universités :

- [Université du Québec à Montréal \(UQAM\)](#)
- [Université du Québec à Trois-Rivières \(UQTR\)](#)
- [Université du Québec à Chicoutimi \(UQAC\)](#)
- [Université du Québec à Rimouski \(UQAR\)](#)
- [Université du Québec en Outaouais \(UQO\)](#)
- [Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue \(UQAT\)](#)

et 4 écoles :

- [Institut national de la recherche scientifique \(INRS\)](#)
- [École nationale d'administration publique \(ENAP\)](#)
- [École de technologie supérieure \(ÉTS\)](#)
- [Télé-université \(TÉLUQ\)](#)

A Québec, vous pourrez étudier à l'[Université de Laval](#) et en Estrie, à l'[Université de Sherbrooke](#).

L'admission

Le seuil minimum pour être admissible en université, hors programme contingenté, est fixé généralement à 60%, soit 12/20.

Vous devez faire une demande d'admission directement en ligne sur le site de l'université choisie en fournissant les documents demandés et en répondant à leurs propres critères d'admission.

Il existe 3 sessions par an. Vous pourrez donc commencer vos études universitaires en :

- **Septembre** : session d'**automne**
- **Janvier** : session d'**hiver**
- **Mai** : session d'**été**

Les dates limites de dépôt de dossier sont bien **avant ces dates** et vous devrez avoir envoyé vos dossiers de demande d'admission avant le :

- **1^{er} mars** : pour la session d'**automne**
- **1^{er} juin** : pour la session d'**été**
- **1^{er} novembre** : pour la session d'**hiver**

Attention ces dates ne concernent pas les étudiants internationaux !!!!

Ceux-ci devant également soumettre une demande de visa auprès du gouvernement du Québec mais aussi du Canada, **après** avoir été admis ou inscrit dans une université, les délais sont prolongés.

En général, si vous n'avez pas déjà obtenu un visa par un autre moyen, les dates limites de dépôt de dossier pour les étudiants étrangers sont :

- **15 janvier** : pour la session d'automne (rentrée en septembre)

- **15 septembre** : pour la session d'hiver (rentrée en janvier)

Obtenir son visa d'étudiant

Une fois que vous aurez en main votre lettre d'admission dans un établissement d'enseignement du Québec, vous devrez obtenir 2 autorisations, l'une fédérale et l'autre provinciale :

- un **Certificat d'Acceptation du Québec** (CAQ) pour études, délivré par le gouvernement du **Québec**
- un **permis d'études**, délivré par le gouvernement du **Canada**.

Cette obligation s'applique si vous poursuivez des études primaires, secondaires, collégiales ou universitaires, à l'éducation des adultes, ou dans tout autre programme de formation.

Le délai de traitement d'une demande de permis d'études peut varier d'un bureau canadien des visas à l'autre et selon la nécessité ou non de passer un examen médical.

Le Ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) du Québec, s'est engagé à traiter les demandes de CAQ pour études à l'intérieur d'un **déla**i de **20 jours ouvrables**, en excluant les délais postaux.

Réussir à l'université

Il peut s'avérer déroutant pour les parents de « suivre » le cheminement de son enfant à l'université, tellement le système diffère de ce que l'on peut connaître.

Pour résumer, ce qu'il faut savoir c'est que pour obtenir son Baccalauréat (l'équivalent de la Licence en Europe), l'étudiant devra réussir **90 crédits** avec une moyenne de plus de **2/4**.

Fini le système d'année réussie, passage en 2^{ème} ou 3^{ème} année! Chaque cours (crédit) est indépendant et peut-être pris à la guise de l'étudiant au moment où il le souhaite, dans l'année ou le semestre qu'il préfère.

Cela présente un énorme avantage. Car ainsi il n'y a pas d'arrêt de la scolarité en cas d'échec à une seule matière. Les autres sont validées et l'étudiant peut continuer en reprenant au semestre suivant le cours échoué.

Mais pour autant, tout n'est pas plus simple Une autre différence notable à laquelle les étudiants étrangers ne sont pas habitués est le principe de respect d'une certaine **moyenne générale à maintenir tout au long de ses études universitaires**.



Car vous pouvez très bien réussir votre cours et obtenir vos crédits avec une mauvaise note qui fera chuter votre moyenne. Dans ce cas, **attention danger !!!!** Comme au Cégep, vous pourriez recevoir une lettre vous indiquant que « vos notes ne vous permettent pas de pouvoir continuer vos études dans ce programme » et ... être viré.

Il est donc important de savoir **reprendre des cours** que vous avez quand même validés, si vous avez eu une (très) mauvaise note. A vous de juger !